



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 30/11/2020

Numéro de référence : 184

Tableaux des connaissances linguistiques

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement:</i>	Direction générale du Multilinguisme	<i>Délégué à la protection des données:</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact:</i>	Formations_DGM@curia.europa.eu	
<i>Service traitant:</i>	Unités linguistiques de la direction générale du Multilinguisme (DGM) et l'équipe Formations DGM (Formations_DGM@curia.europa.eu)	
<i>Sous-traitant:</i>	Néant	

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	<p>L'intranet de la Traduction juridique contient des informations sur les langues de travail et le niveau d'études de langues étrangères des juristes linguistes. Cela permet la consultation entre collègues sur des questions de droit comparé ou linguistiques.</p> <p>Ce traitement relève de l'exécution d'une mission d'intérêt public en ce qu'il contribue à la gestion et au fonctionnement de l'institution et permet l'optimisation des ressources mises à la disposition des unités linguistiques et le maintien de la qualité des traductions juridiques. Il est basé sur les articles 39, 40 et 42 du règlement de procédure de la Cour et sur les articles 47 et 48 du règlement de procédure du Tribunal.</p>
2) <i>Description du traitement</i>	<p>Les données sont recueillies par les secrétariats des unités linguistiques. Les secrétariats soumettent le tableau rempli à l'équipe Formation DGM pour publication sur l'intranet de la Traduction juridique.</p>

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Les juristes linguistes des unités linguistiques de la DGM.	Nom, prénom, unité linguistique, langues de travail et niveau d'apprentissage de langues étrangères.	Les tableaux sont mis à jour deux fois par an à la fin de chaque cycle de formation linguistique. Les anciennes versions des tableaux ne sont pas conservées.

Accessible au public

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Principalement mais pas exclusivement le personnel de la Traduction juridique.
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Néant.
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant.
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Protection standard de l'intranet de la Cour.
6) <i>Notice d'information</i>	Une notice d'information concernant ce traitement est disponible sur le site intranet de la DGM.
7) <i>Limitations des droits</i>	Néant.